

<https://enseignants.se-unsa.org/Ma-remuneration-de-contractuel>



# Ma rémunération de contractuel

- Je suis... - Contractuel-le - Mon argent -

Date de mise en ligne : mercredi 14 février 2024

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

## Ma rémunération de contractuel

---

La rémunération des enseignants, CPE et PsyEN contractuels a un cadre de référence national avec des adaptations locales. Chaque rectorat détient sa propre grille mais doit respecter des principes bien établis. Décryptage...

À la signature du contrat, l'agent est classé dans l'une des deux catégories de référence selon son niveau d'études et/ou son expérience. L'évolution dans cette grille dépend des adaptations locales de votre académie.

### La 1re catégorie

Sont placés dans la première catégorie :

- les contractuels remplissant les conditions de diplôme définies par les statuts particuliers des corps de fonctionnaires pour se présenter aux concours internes de recrutement desdits corps ;
- pour les disciplines d'enseignement professionnel et technologique, les contractuels justifiant d'une activité ou d'une pratique professionnelle telle que définie par les statuts particuliers des corps de fonctionnaires pour se présenter aux concours internes de recrutement desdits corps.

Niveau	1 (minimum)	18 (maximum)
indice	372	826
Brut mensuel	1 831,28 €	4 066,22 €
Net approché mensuel	1 471,78 €	3 279,01 €

### La 2e catégorie

Dès lors qu'il n'y a pas de candidats justifiant des conditions de diplôme pour se présenter au concours interne, y sont placés les contractuels exerçant dans les disciplines d'enseignement général ou technologique (1er et 2d degrés) à condition qu'ils justifient d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant au moins deux années d'études après le baccalauréat ou qu'ils aient validé une deuxième année de licence.

Niveau	1 (minimum)	13 (maximum)
indice	366*	625
Brut mensuel	1 801,74 €	3 076,74 €
Net approché mensuel	1 448,05 €	2 472,76 €

\* Si votre indice est inférieur à 366, vous devez percevoir une indemnité différentielle pour compenser. En cas de problème ou de doute contactez [votre section locale](#).

### Rémunération supplémentaire

## Ma rémunération de contractuel

---

À cette rémunération de base s'ajoute selon votre situation :

- l'indemnité de résidence  
L'IR est fonction de la commune de votre résidence administrative. [En savoir plus sur l'IR](#)
- le supplément familial de traitement  
Le SFT est ouvert en fonction du nombre d'enfants à charge, [En savoir plus sur son montant](#)
- des indemnités  
[Les indemnités du premier degré](#)  
[Les indemnités du second degré, des CPE et PsyEN](#)

Pour toute question n'hésitez pas à contacter [votre section locale](#).